

Province de Québec

6 novembre 2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 novembre 2012 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Patrique Côté  
                                 Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                 Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 8 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2012-169      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2012-170      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec la modification suivante à la résolution # 2012-162 : d'accepter la soumission pour la vente du compresseur et de refuser celle pour les boyaux, le conseil ayant décidé de conserver ceux-ci.

2012-171      Accepter les comptes du mois d'octobre 2012 et affectations

La liste des comptes du mois d'octobre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'octobre au montant de 181,904.31\$, en autorise le paiement et approuve les affectations d'excédent accumulé, telles que présentées.

Dépôt des deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du CM

Dépôt du rapport du maire conformément à l'article 955 du CM

2012-172      Demande de soumissions – diesel, biodiesel

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour la fourniture de diesel clair et/ou biodiesel pour l'année 2013, selon le prix quotidien à la rampe en date du vendredi 30 novembre 2012 + marge de profit. Les quantités sont évaluées à 40 000 litres approximativement. Les soumissions

seront reçues jusqu'au 3 décembre 2012 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2012-173 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du député

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 48,750.08\$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 740\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2012-174 Contrats d'engagement - entretien d'hiver

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, Robert Savoie, à signer les contrats d'engagement des employés d'entretien d'hiver, tels que préparés.

2012-175 Demande de délai au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour adopter tout règlement de concordance en vertu du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, « dans le cas de la révision du schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance »;

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur le 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien a entamé le 8 août 2011 les démarches et qu'elle a d'ailleurs donné mandat à une firme professionnelle pour réviser son plan et ses règlements d'urbanisme conformément au *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien a demandé et obtenu un délai jusqu'au 25 novembre 2012 et que l'échéancier prévu pour la réalisation de ce mandat dépassera cette date;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que leur impartit la dite loi;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 30 septembre 2013 le délai que leur impartit la loi pour l'adoption d'un nouveau plan et des règlements afférant, et ce, en concordance avec le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la MRC de Rimouski-Neigette.

2012-176 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir occasionnellement une partie du chemin des Bois-Francs à partir de la route Centrale jusqu'à sa résidence sur une distance de 0,7 km à Gaétan Paulin, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million ayant été fournie. Les dispositions du règlement régissant les procédures d'ouverture seront appliquées et des constats d'infraction seront émis s'il y a contravention audit règlement.

2012-177 Demande d'exclusion à la CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité désire demander l'exclusion, en tout ou en partie, des lots 3 989 836, 3 989 837, 3 989 805, 3 989 806, 3 990 418, 3 989 823, 3 989 829, 4 967 340, 4 761 365, 4 245 381, 3 990 424 du cadastre du Québec, à la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande vise à corriger les limites de la zone agricole de manière à l'ajuster aux utilisations du sol existantes ou avoisinantes;

ATTENDU QUE les secteurs à exclure de la zone agricole ne permettront pas de créer de nouveaux terrains résidentiels;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), seule une municipalité locale ou une MRC peut s'adresser à la commission afin de demander l'exclusion d'une partie du territoire agricole;

ATTENDU QU'une demande a été préparée conformément aux critères établis dans la loi;

ATTENDU QUE ladite demande répond à l'ensemble de ces critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien recommande à la CPTAQ d'exclure les lots ou une partie des lots 3 989 836, 3 989 837, 3 989 805, 3 989 806, 3 990 418, 3 989 823, 3 989 829, 4 967 340, 4 761 365, 4 245 381, 3 990 424 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 30 130,72 mètres carrés, tels qu'indiqués aux plans joints à la demande d'exclusion.

2012-178 Bilan de santé minimal du bâtiment de l'église

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que les frais estimés à 4 670\$ plus taxes, relatifs aux étapes 2 et 3, comportant l'analyse du bâtiment et l'état de santé préparés par l'architecte Charles Ross, soient partagés à 50% par la Municipalité et la Fabrique, et affecte un montant de 2,567.92\$ de l'excédent accumulé affecté Église pour payer cette dépense.

2012-179 Projet d'implantation de la visioconférence à la bibliothèque

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien désire intégrer le projet d'implantation de la visioconférence dans les municipalités du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, qui ne requiert aucun frais à la Municipalité pour l'acquisition, l'installation et le calibrage des équipements et logiciels.

2012-180 Adoption du règlement # 2012-265 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de saint-valérien

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 5 octobre 2012;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 5 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Valérien;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le règlement # 2012-265 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2** **Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

**Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Valérien joint en annexe A est adopté.

**Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

**Article 5 Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

**Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2012.

---

Robert Savoie, maire

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

2012-181 Pro-maire

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Morin pro-maire pour le prochain trimestre.

Correspondance

2012-182 Publicité – club de motoneige, don Centraide et assurances

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 51.73\$ taxes incluses pour une publicité avec le logo et l'adresse du site Web de la municipalité dans le calendrier d'activités 2012-2013 du club de motoneige l'Étang du Moulin, de 25\$ à Centraide et assume les frais de 54.50\$ de surprime pour l'ajout de la couverture d'assurance du chapiteau lors de la Fête au Village.

2012-183 Chef de district de Saint-Valérien en sécurité incendie

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien, suite à la démission de M. Lucien Brillant comme chef de district, désigne M. Stéphane Grenier comme chef de district de Saint-Valérien, sur recommandation du directeur du service régional de sécurité incendie.

2012-184 Autorisation – traverse de motoneige

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien confirme l'autorisation accordée au Club Sportif Populaire du Bas-Saint-Laurent pour la traverse de motoneige dans la route Ouellet.

2012-185 Demande d'installation d'une lampe de rue

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de prévoir au budget 2013 l'achat et l'installation d'une lampe de rue au DEL à l'intersection de la route Centrale et du chemin privé du Lac Cyr.

2012-186 Projet de lieu de compostage – Ville de Rimouski

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien confirme sa volonté à participer au projet et son intérêt à apporter ses matières organiques au lieu de compostage de la Ville de Rimouski.

2012-187 Frais de production de documents – PDD et PFM MADA

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts évalués à 974\$ pour l'impression de 20 copies du plan de développement durable intégral et de 300 copies de la politique familiale et municipale amie des aînés, et entérine le versement de la subvention reçue de la MRC dans le cadre du pacte rural projets concertés au montant de 5,150\$ à la Corporation de développement.

2012-188 Refinancement d'un montant de 41 772\$ relatif à un emprunt échéant le 5 novembre 2012

2 Soumissions ont été demandées : Desjardins Centre financier aux entreprises 4.3%, Financière Banque Nationale inc. environ 4.25% avec les frais.

Considérant le faible écart entre les 2 soumissions reçues et que Desjardins est une coopérative, qui redistribue une partie de ses revenus en ristournes à ses membres, ainsi qu'en subventions pour des projets locaux et régionaux;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Desjardins Centre financier aux entreprises pour le renouvellement du prêt à un taux d'intérêt de 4,3%.

2012-189 Formation d'un comité de gestion des équipements incendie

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de procéder à la mise en place d'un comité de gestion des équipements incendie, dont la présidence sera assurée par le conseiller Ghislain Blais, de nommer M. Jean-Yves Brillant, employé mécanicien de la Municipalité comme membre de ce comité, et de demander à la MRC de

Rimouski-Neigette d'identifier une personne du service incendie pour en faire partie.

2012-190 Contrat de conciergerie

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de conciergerie avec Christian Beaulieu et Cynthia Perreault aux mêmes coûts et conditions que 2012. Dans le cas, où la proposition ne serait pas acceptée par ceux-ci, un appel d'offres paraîtra dans le Jaseur.

Période de questions

L'ajournement au lundi 19 novembre 2012 à 20h00 est proposé à 22h20 par Jasmin Michaud et accepté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

Province de Québec

20 novembre 2012

Séance ajournée de la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 novembre 2012 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Patrique Côté  
                                    Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                    Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 4 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2012-191 Avis favorable – orientation préliminaire de la CPTAQ

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une municipalité régionale de comté peut soumettre, à la Commission de protection du territoire agricole, une demande d'autorisation résidentielle à portée collective aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 mai 2011, la MRC de Rimouski-Neigette a soumis à la Commission une demande d'autorisation résidentielle à portée collective;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi, se sont tenues deux rencontres tripartites aux mois de janvier et février 2012, réunissant les représentants de

l'UPA, de la CPTAQ et de la MRC de Rimouski-Neigette, afin d'établir un consensus à la fois sur les îlots déstructurés et sur les secteurs agroforestiers de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 octobre 2012, la Commission a délivré une orientation préliminaire sur la demande soumise par la MRC qui reflète le consensus des rencontres tripartites et que cette orientation a aussi été transmise aux municipalités locales et à l'Union des producteurs agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour émettre une décision à l'égard d'une demande d'autorisation résidentielle à portée collective, la Commission requiert un avis favorable sur cette orientation de la part de chacune des parties intéressées;

**CONSIDÉRANT QUE**, de l'avis du conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette, la présente orientation préliminaire reflète bien le résultat de la négociation tripartite et que l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole pourra s'effectuer dans une perspective de développement durable des activités agricoles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien accepte l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, qui a été délivrée le 10 octobre 2012 et qui porte le numéro de dossier 373280, dont les éléments cartographiques se retrouvent dans le document intitulé « Dossier cartographique - Article 59 de la LPTAA », daté de novembre 2012 et réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette en conformité avec les conclusions de la négociation tripartite qui s'est déroulée entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ.

2012-192 Mise à jour du site internet de la Municipalité

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne le mandat à la compagnie Ouï-dire pour faire la mise à jour du site internet de la Municipalité et contribue financièrement pour un montant maximal de 400\$, la Corporation de développement de Saint-Valérien ayant accepté de déboursier un montant de 1,000\$. La dépense de 400\$ sera intégrée au coût des terrains résidentiels à vendre secteur du Versant-Ruisseau-Raphaël, puisque la mise à jour du site servira, entre autres, à la vente de ces terrains.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h25 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire